

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 28 février 2025

Madame la Rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs
d'établissement ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants du 1^{er} degré (**Pour attribution**)

Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs
de l'éducation nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(**Pour information**)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

**Objet : Appel à candidatures pour un poste d'enseignant ou enseignante spécialisé(e) en hôpital de jour
- Rentrée scolaire 2025/2026.**

Deux postes d'enseignantes ou enseignants spécialisés implantés au sein d'un centre hospitalier sont à pourvoir
à la rentrée scolaire 2025-2026.

- Centre hospitalier de Nemours (1poste)
- Centre hospitalier de Meaux (1 poste)

IMPORTANT : les stagiaires CAPPEI ne peuvent être nommés sur les postes des hôpitaux de jour

MISSIONS : Se référer à la fiche de poste n°9 (fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidatures

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Etre enseignant ou enseignante du 1er degré, titulaire du CAPPEI, CAPA SH, de préférence D (ou d'un diplôme équivalent).

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidates ou candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 18 mars 2025**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Mme MANCEL – uniquement par mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, **avant le 20 mars 2025**.

- **Entretien devant une commission**

Les candidates ou candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se tiendra **courant avril 2025**.

II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Une priorité est donnée aux titulaires du CAPPEI, CAPA-SH de l'option D ou d'un diplôme équivalent. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat ou de la candidate au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat ou de la candidate.

III. Conditions de nomination

Le candidat ou la candidate retenu(e) sera nommé(e) à titre définitif si il ou elle détient le titre requis.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY

Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement
Fiche n°9

ENSEIGNANT OU ENSEIGNANTE SPECIALISE(E) EN HOPITAL DE JOUR

Profil du poste :

Sous l'autorité de l'IEN ASH, l'enseignant ou enseignante spécialisé(e) en hôpital de jour assure la scolarisation d'enfants présentant des troubles du spectre autistique dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages soit en favorisant la constitution de groupes dans l'établissement de soins, soit en proposant un enseignement individualisé.

Missions :

- Amène chacun des enfants pris en charge à une activité cognitive et scolaire correspondant à son âge et à ses potentialités dans le cadre du socle commun de connaissance et de compétence et des programmes nationaux ;
- Élabore pour chaque élève un projet scolaire en coopération avec les partenaires de l'hôpital ;
- Prépare et organise le suivi scolaire dans le cadre d'une scolarisation partagée avec des établissements scolaires en milieu ordinaire en liaison avec ses collègues enseignantes ou enseignants du premier ;
- Favorise le retour de l'élève en milieu ordinaire.

Compétences :

- Est titulaire du CAPA-SH option D, CAPPEI ou titre équivalent, ou s'engage à acquérir cette certification. Par ailleurs, une expérience auprès d'enfants, d'adolescentes ou d'adolescents présentant des troubles perturbant gravement l'accès à la socialisation et aux apprentissages sera appréciée ;
- Est en capacité de s'intégrer dans un projet pluridisciplinaire en affirmant de façon constructive son identité professionnelle d'enseignant enseignante spécialisé(e) et son appartenance à l'éducation nationale ;
- Sait identifier et comprendre les besoins éducatifs particuliers des élèves en hôpital de jour et donc possède des qualités d'observation et une compréhension fine des processus mis en jeu dans les apprentissages ;
- Possède des qualités d'adaptation, d'anticipation, de réactivité face aux ressentis parfois très anxiogènes ou violents des enfants ;
- A une aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages ;
- Fait preuve de qualités relationnelles avérées et possède de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat ;
- Est en capacité d'effectuer des déplacements, est titulaire du permis B.